

## SECURISATION DE L'ESPACE SCOLAIRE ATTENTAT-INTRUSION

### Recommandations générales

-Equipe Mobile de Sécurité-  
Inspection académique des Landes

#### Préambule :

Le présent document a pour objectif la prévention et la lutte contre les atteintes volontaires envers les personnes et les biens au sein d'un établissement scolaire et non un guide de sécurité dont l'objectif est la prévention et la lutte contre les dangers d'origines non intentionnelles de type risques majeurs (accidents naturels, incendie, technologiques...) même si certaines notions liées à la sécurité peuvent être abordées.

Son but est d'accompagner, par l'analyse et le conseil, les collectivités sur les questions de la sécurisation de l'espace scolaire en terme d'attentat et d'intrusion. Il n'engage aucune obligation de procéder aux travaux et peut être soumis à une nouvelle évaluation suivant les directives gouvernementales.

Le postulat est que le délinquant ou le terroriste a pour but d'obtenir un maximum de gains ou de victimes en prenant le minimum de risque dans le laps de temps le plus court. Il est légitime et incontournable aujourd'hui de prendre en compte cette menace.

La méthode utilisée pour défendre un espace est un dispositif destiné à :

- Obliger** le délinquant ou le terroriste à augmenter ses efforts pour arriver à ses fins,
- Accroître** le risque qui pèse sur lui d'être détecté, identifié et arrêté,
- Diminuer** l'intérêt de l'établissement visé en réduisant les bénéfices (dégâts humains et matériels potentiels).

La visite effectuée par l'Equipe Mobile de Sécurité de l'inspection académique consiste à identifier les risques et les menaces actuelles, puis à faire un état des lieux de l'établissement, prendre en compte les mesures existantes et guider l'établissement et la collectivité vers une amélioration de l'existant en adéquation avec les attendus.

Pour cela, il est établi une stratégie de défense dans une démarche concentrique et systémique, en préconisant des mesures pragmatiques humaines, organisationnelles et techniques. Ces mesures visant à être les moins contraignantes possibles pour les personnels et les élèves et pour la collectivité.

**Afin de pouvoir mettre en œuvre les recommandations énoncées par le ministère de l'éducation nationale quatre préconisations sont incontournables et indissociables à terme, classées dans un ordre de priorité :**

- 1- Pouvoir donner l'alerte le plus rapidement possible ;
- 2- Empêcher l'intrusion ou la ralentir ;

3- Aménager l'existant pour se mettre en sûreté si la fuite est impossible ;

4- Faciliter la fuite par des moyens d'ouverture rapide des cheminements dédiés

## ORDRE DE PRIORITES DES MESURES A METTRE EN OEUVRE

### **1 Dispositif d'alarme spécifique Attentat-Intrusion**

Le dispositif d'alarme attentat-intrusion doit être distinct de tout autre système d'alerte (en sonnerie et en couleur des boîtiers). Il est opportun d'associer celui-ci à un message vocal et, notamment pour les écoles, d'un effet lumineux ce qui permet également de prendre en compte les personnels et élèves ayant des déficiences auditives.

Le système peut opportunément être relié à une application permettant d'envoyer l'alerte sur les téléphones portables de la communauté scolaire voire de la police municipale. Il conviendra de s'assurer au préalable d'un bon signal du réseau de téléphonie au sein de la structure.

Les boîtiers doivent être positionnés de manière à faciliter leur utilisation aussi bien par les adultes que par les élèves et à des points stratégiques (couloir à proximité des sanitaires, salles de classes, cour de récréation, zone de restauration...) et les sirènes en nombre suffisant de manière à ce que l'alerte soit entendue en tous points de l'établissement (intérieur et extérieur). Le bouton de fin de déclenchement ne devra être accessible que par un nombre très restreint de personnes (ex : bureau directeur /chef établissement).

La durée de l'alarme ne doit pas être trop réduite (de l'ordre de 5 min à minima et à répétition)

NB : Concernant le couplage de plusieurs alarmes avec d'autres écoles alentours, se rapprocher de l'équipe mobile de sécurité et des forces de police ou de gendarmerie afin d'en définir les modalités et permettre une efficacité optimale du système. En effet il en découlera des conduites à tenir particulières.

### **2 Rehausse des clôtures – Portier vidéo (visiophone)**

Les préconisations actuelles en terme de hauteur sont de l'ordre de 2.20m au dernier point d'appui considéré. Un grillage à panneaux rigides est opportun à la condition que l'ancrage des poteaux offrent une bonne résistance aux actes de malveillance (arrachage, escalade...).

Il est conseillé de procéder à l'installation d'un portier vidéo au portail principal et/ou de livraison ainsi qu'au portillon d'entrée. Le récepteur devra être installé à un endroit convenu avec l'équipe de direction. Il est régulièrement constaté que les directrices et directeurs d'écoles n'ont qu'une ou deux journées de décharge par semaine et de ce fait l'installation du récepteur dans le bureau n'est pas opportun.

### **3 Travaux de mis en sûreté**

Dans le cadre de la menace de type terroriste ou intrusive, il est préconisé dans la mesure du possible la fuite. Or suivant les cas, celle-ci peut être rendue difficile voire impossible, notamment dans les écoles maternelles.

Il est alors préconisé de se cacher en s'enfermant dans des pièces (ou classes) prévues à cet effet. Le but étant d'être à l'abri des vues et de ne pas faire de bruit, en attendant l'arrivée des forces de l'ordre.

Les mesures suivantes sont conseillées dans un ordre allant de confort à économique :

**Confort** (à privilégier) :

-Volets roulants (en rdc) + Rideaux intérieurs occultants (respectant les normes incendies) couvrant toute la surface de la fenêtre.

-Fenêtre en rdc récente équipée d'un vitrage teinté d'origine (PVC – ALU) dont la fermeture est sûre.

-Portes des classes en matériaux pleins dont la résistance peut être renforcée si nécessaire par la pose de panneaux métalliques intérieurs.

-Verrouillage rapide des portes (renforts tasseaux bois – verrous manuels – etc.)

*La vidéo protection est aussi recommandée (se rapprocher des référents sûreté de la police et de la gendarmerie pour les renseignements sur la réglementation).*

**Economique** :

-Rideaux intérieurs occultants (respectant les normes incendies) couvrant toute la surface de la fenêtre

-Occultation des fenêtres et/ou vitres de portes par film occultant.

-Renforts pour le verrouillage des portes ou rajout de serrures moletées.

- Il peut également être envisagé d'installer des roulettes avec système de blocage sous les armoires et de les positionner à proximité de la porte. En cas d'alarme l'armoire pourra ainsi être poussée devant cette dernière offrant ainsi une protection supplémentaire au niveau de la porte.

NB : concernant les films occultants, ces derniers doivent être utilisés et positionnés de façon réfléchie et suivant des caractéristiques techniques spécifiques. Attention toutefois de ne pas négliger pour les enseignants la surveillance vers l'extérieur par une occultation trop hermétique.

*L'ensemble de ces préconisations est étroitement lié à la réglementation générale en vigueur en terme de prévention des risques d'attentat et d'intrusion pour permettre de se mettre à l'abri des vues du ou des assaillants et de pouvoir tenir jusqu'à l'arrivée rapide des forces de l'ordre.*

***Il n'est aucunement question de résistance ou de protection balistique.***

#### **4 Dispositif d'ouverture rapide des portails et des portillons**

L'une des mesures principales lors d'une alerte attentat est la fuite. Cependant, les postures Vigipirate en vigueur ainsi que les règles de sécurité des personnels et des bâtiments, imposent que les accès des écoles et des établissements scolaires soient verrouillés, notamment pendant les temps de classes. De ce fait, la fuite envisagée lors d'une attaque armée est rendue difficile.

Nous préconisons donc des dispositifs et des serrures, dont l'ouverture peut en être rendue rapide, aux différents portails (boîte à clefs positionnée à proximité - verrous à codes - utilisation de scellés de sécurité – dispositif de poussée d'un pan de grillage – etc.)

---

Pour un diagnostic plus précis et détaillé, nous vous invitons à vous rapprocher des référents sûreté de la police ou de la gendarmerie. Concernant des précisions en termes d'ancrage, de résistance, de normes ou de dispositifs complémentaires, ces spécialistes en prévention technique de la malveillance sauront vous apporter les conseils nécessaires. Leur intervention, soumise à l'autorisation de leur hiérarchie, est totalement gratuite, sans engagement, ni obligation de procéder aux travaux.

Le partenariat et le lien entre les forces de sécurité intérieure et l'Equipe Mobile de Sécurité des Landes sont permanents afin d'assurer une meilleure cohérence.

---

### **DIFFERENTES POSSIBILITES DE FINANCEMENT**

*Afin d'adapter le niveau de sûreté des établissements scolaires aux risques actuelles, les collectivités peuvent avoir recours à plusieurs sources de financement. Les aides n'étant pas cumulatives pour un « même article » les dossiers seront découpés en plusieurs postes finançables.*

#### **-DETR = Dotation en Équipement des Territoires Ruraux.**

Fond départemental qui peut permettre le financement des aménagements de voiries à proximité des établissements scolaires. Par exemple : croix de St André en lieu et place des girondines, plots anti-stationnement...

#### **-FIPD = Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance.**

2 financements possibles :

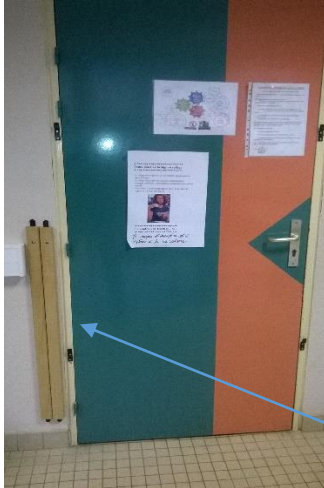
→FIPD fond terrorisme pour les travaux liés à la clôture, visiophone, vitrage des écoles.

→FIPD vidéo protection départementale : Pour le financement de caméras vidéo aux abords immédiats de l'établissement scolaires.

(Mentionnons que seuls les abords de l'établissement scolaire peuvent être filmés par un dispositif de vidéo protection géré par la commune. La cour de récréation ne peut être filmée que pendant les périodes de fermeture de l'établissement).

**Le taux moyen de financement est de 40 % par dotation.**

## EXEMPLES DE DISPOSITIFS PERMETTANT LE RENFORCEMENT DU VERROUILLAGE DES PORTES



Tasseaux bois

Position des barres, hors utilisation



Barres positionnées pour portes doubles

*Ces prises de vue sont transmises à titre d'exemple. Il existe de nombreuses solutions ou autre dispositif permettant le renforcement du blocage des portes.*